

# **Charte d'engagement moral des conseillers municipaux de la commune de Gambais**

Conscient des responsabilités et des enjeux municipaux, chacun des conseillers s'engage solennellement en signant la présente charte:

## **Article 1-ENGAGEMENT DE PRESENCE**

Conseiller municipal, je donne de mon temps pour la bonne marche de la Commune en participant aux événements, et aux réunions du Conseil municipal.

## **Article 2-ENGAGEMENT DE RESPECT**

Conseiller municipal, en tant que représentant de la commune de Gambais et de ses administrés, je m'engage à garder en toute circonstance une attitude digne et respectueuse.

## **Article 3-ENGAGEMENT DE DISCRETION ET DE RESERVE**

Conseiller municipal, il est de mon devoir de respecter les obligations de discrétion et de réserve incombant à une fonction, que ce soit à propos d'affaires municipales ou privées.

## **Article 4-ENGAGEMENT DE BONNE TENUE REPUBLICAINE**

Conseiller municipal, je m'engage à respecter les valeurs républicaines et démocratiques par une attitude responsable, qu'il s'agisse de la tenue ou des propos utilisés, quel que soit le support. Je m'engage si des intérêts personnels devaient se trouver impliqués dans une décision à prendre au niveau municipal, de m'abstenir de prendre part au débat et signaler ma position et mes motivations à l'Assemblée .

## **Article 5-ENGAGEMENT DE CIVISME**

Conseiller municipal, je m'engage à ne pas cautionner par mon attitude ou mes propos les dénonciations calomnieuses, actions malveillantes ou accusations infondées issues de la rumeur publique, qu'elles proviennent d'individus identifiés ou anonymes.

Les élus de la commune de Gambais s'engagent à respecter les termes de la présente Charte sur toute la durée du mandat municipal 2020-2026,

Signature